



Atelier n°1 Habitat & Aménagement Lundi 17 mai 2021

Depuis juillet 2019, la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts réalise son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), accompagnée par les bureaux d'études spécialisés B&L Evolution et Etikpresse.

Avant d'engager la rédaction du plan d'actions opérationnel de son PCAET, la Communauté de communes souhaite impliquer dans la concertation le plus largement possible les élus, les habitants, les entreprises et les partenaires institutionnels locaux.

Cet atelier organisé en visioconférence s'inscrit dans une série de 4 ateliers thématiques, couvrant les champs suivant :

- **Atelier Habitat et Aménagement : Lundi 17 mai de 19h à 21h**
- Atelier Mobilité : mercredi 26 mai de 19 à 21h
- Atelier Agriculture, consommation, biodiversité : mardi 1^{er} juin de 19 à 21h
- Atelier Economie, gestion des déchets, nouvelles énergies : lundi 7 juin de 19 à 21h

Après une présentation de quelques éléments de diagnostic en lien avec le thème « habitat - logement - aménagement », les participants sont invités à échanger et proposer leurs réflexions et leurs idées.

Synthèse des échanges et des propositions

Les propositions faites lors des ateliers feront l'objet d'une étude approfondie par les services, afin d'étudier leur faisabilité, leur opportunité au regard des objectifs poursuivis.

Sensibiliser les propriétaires à la rénovation de leur logement et aux bons usages

- Editer et boîter un « Guide pratique de la rénovation énergétique », permettant à chacun de :
 - S'orienter facilement entre les techniques, les aides, les certifications, les acteurs et les différents modes de chauffage,
 - Mettre en lumière les avantages financiers de la rénovation énergétique,
 - Détailler également les bons usages et les bons gestes climatiques dans le logement.
- Communiquer régulièrement sur la thématique du bâti, avec la mise en ligne du « guide pratique de la rénovation énergétique » sur le site de chaque commune :
 - Organiser régulièrement des rappels sur les différents supports de communication communaux et intercommunaux.



- Sensibiliser les habitants aux démarches d'amélioration de leur logement, par le biais de la thermographie, notamment :
 - Etudier la possibilité de réaliser une thermographie aérienne - et informer les habitants dont les logements semblent nécessiter une rénovation énergétique,
 - Mettre des caméras thermiques à disposition des habitants, sous forme de prêt, afin qu'ils puissent réaliser un diagnostic de leur habitation (avec un accompagnement technique, lors de l'emprunt, sur le bon usage de ces caméras – et une assistance à l'interprétation des résultats, lors du rendu de l'appareil).
- Développer des actions pédagogiques dans les zones les plus énergivores :
 - Travailler avec les fournisseurs d'énergie, afin de cibler précisément les zones de « surconsommation » énergétique. Croiser ces données avec l'âge des habitations, afin de bien cerner les zones où intervenir,
 - Organiser régulièrement - avec le CAUE - des balades de quartier fortement « médiatisées », dans les quartiers d'habitat les plus anciens et/ou ceux ayant été repérés comme les plus énergivores ; et proposer aux propriétaires une analyse thermographique de leur logement.
- Coupler ces balades avec la tenue d'« Ateliers Habitat – Climat », ouverts notamment aux personnes ayant manifesté leur intérêt par une démarche de rénovation :
 - Interroger chaque ménage (par questionnaire boîité), afin d'identifier tous ceux qui pourraient être intéressés par une démarche d'amélioration de leur bâti, et les orienter sur les ateliers organisés localement,
 - Lors de ces ateliers, présenter l'outil pédagogique « Fresque de la construction » (<https://www.fresquedelaconstruction.org/>),
 - Présenter aux participants les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre. Les diagnostics qui peuvent leur être utiles, les acteurs qui peuvent les aider dans leurs démarches.
- Travailler également sur le bâti collectif, en mobilisant les bailleurs, syndicats et les assemblées de copropriétaires.
- Travailler sur l'exemplarité :
 - Etudier la possibilité de créer une « Maison du Climat et de l'environnement », présentant les différentes solutions en matière de rénovation énergétique et de chauffages « propres »
 - Demander à des propriétaires ayant réalisé des travaux de rénovation et/ou ayant modifié leur système de chauffage d'organiser des visites de leur habitation.
- Organiser chaque année une « Journée du Climat », fortement axée sur la thématique du bâti, et communiquer de façon récurrente sur ces problématiques :
 - Lors de cet événement, présenter les résultats de la thermographie aérienne,
 - Organiser des rencontres pédagogiques,
 - Proposer des accompagnements personnalisés aux personnes souhaitant s'engager dans des travaux.



Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches d'amélioration de l'habitat

- Renforcer la communication sur les acteurs pouvant accompagner la rénovation énergétique. Mieux faire connaître l'existence :
 - Des conseillers « Faire »,
 - De la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) du Département
 - Du conseiller travaillant pour la Communauté de communes
 - Du CAUE
 - Du Fonds Air Bois.
- Travailler avec le CAUE, afin de mettre en place des accompagnements « de terrain » pour les propriétaires s'engageant dans une rénovation.
- Mettre en place une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE), et recruter un conseiller capable d'assister les habitants dans leurs démarches (diagnostic, dossiers de demandes d'aides, travaux...).
- Former les élus et les services administratifs communaux et intercommunaux aux problématiques de la rénovation énergétique ; et désigner un référent communal capable d'orienter les personnes intéressées vers les ateliers pédagogiques « Habitat & Climat » ; ainsi que vers le conseiller de la PTRE.
- Etudier la possibilité de favoriser financièrement les démarches de rénovation du bâti, sous forme de subvention ou d'exonération de la taxe sur le bâti.

Travailler avec les professionnels de la rénovation

- Signer une Charte avec la Fédération du BTP 77 visant à organiser une offre crédible, reposant sur les entreprises locales.
- Organiser avec les professionnels, notamment RGE, une présentation des solutions techniques qu'ils peuvent offrir, lors d'une « Journée du Climat ».
- Travailler avec la Chambre des Métiers pour initier la création d'une coopérative d'artisans :
 - Soutenir l'organisation de groupements réellement qualifiés en matière énergétique et orienter les habitants vers ces professionnels
 - Soutenir la formation des professionnels aux dernières techniques de chauffage et de rénovation, notamment en matière d'emploi des matériaux biosourcés et locaux.
- Promouvoir la filière chanvre de la Seine et Marne.
- Etudier la possibilité de passer des appels d'offres groupés permettant de réduire les coûts de rénovation pour les habitants... :
 - ... notamment pour l'achat de modes de chauffage moins émetteurs (pompe à chaleur, bois, géothermie, etc.).



- Organiser avec la PTRE, les entreprises et tous les acteurs, une veille technologique sur l'ensemble des innovations dans le domaine du bâtiment.

Sensibiliser les habitants aux bons usages, afin de réduire les consommations énergétiques dans le cadre du bâti

- Dans le « Guide pratique de la rénovation énergétique » (voir ci-dessus), et lors des Ateliers Habitat – Climat :
 - Aider les gens à mieux apprécier leurs dépenses énergétiques, et leurs factures,
 - Former les gens à l'usage du compteur Linky, afin qu'ils puissent mieux suivre leurs consommations électriques,
 - Fournir des données statistiques, permettant d'évaluer les consommations énergétiques moyennes par volume et par type d'habitation,
 - Présenter les bons gestes et les bonnes pratiques afin de réduire les consommations d'énergie dans l'habitat (extinction des veilles, ventilation, etc.).
- Lancer des concours inter-habitants sur l'habitat (ex : « Familles à énergie positive »).
- Coupler les démarches en direction des habitants avec des actions pédagogiques menées pour les jeunes, dans le temps périscolaire - avec l'appui des associations.

Lutter contre la précarité énergétique.

- Travailler avec les bailleurs sociaux et les CCAS pour former les personnes en situation de précarité énergétique aux économies et aux bons gestes, ainsi que pour les encourager à assainir et isoler leurs logements.

Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public

- Faire intervenir, avec le SDESM, un Conseiller en économie partagée.
- Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics, et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores.
- Engager un « Plan Lumière » au niveau intercommunal et communal, visant à réduire fortement l'ensemble des consommations liées à l'éclairage public :
 - Rappeler aux commerçants leurs obligations en matière d'éclairage des vitrines,
 - Instaurer une « Trame noire » de protection de la faune et la flore.
- Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique - et se servir de ces constructions pour sensibiliser le grand public.



- Favoriser les matériaux locaux et biosourcés dans les futures constructions publiques.
- Intégrer des clauses environnementales et climatiques dans les appels d'offres communaux et intercommunaux.

Adapter les documents d'urbanisme et ouvrir les possibles, en matière d'habitat et de nouvelles énergies

- Revoir, si nécessaire, les documents d'urbanisme, pour promouvoir un bâti moins émetteur, plus dense, et un territoire multifonctionnel, permettant de réduire les déplacements automobiles habitat-travail, habitat-consommation, habitat-loisir :
 - Limiter autant que possible l'artificialisation des sols,
 - Revitaliser les friches, en profitant des aides existantes.
- Opter pour un urbanisme fortement végétalisé (murs végétaux, toits végétalisés, plantation d'arbres dans les rues, les écoles, les cimetières) :
 - Faire connaître les aides aux toitures végétalisées- offertes par l'Agence de l'Eau et la Région.
- Travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France, afin d'accroître les possibilités en matière de bâti et de nouvelles énergies, dans les secteurs protégés.



Atelier n°2

Mobilité & Déplacements

Mercredi 26 Mai 2021

Depuis juillet 2019, la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts réalise son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), accompagnée par les bureaux d'études spécialisés B&L Evolution et Etik-Pressé.

Avant d'engager la rédaction du plan d'actions opérationnel de son PCAET, la Communauté de communes souhaite impliquer dans la concertation le plus largement possible les élus, les habitants, les entreprises et les partenaires institutionnels locaux.

Cet atelier organisé en visioconférence s'inscrit dans une série de 4 ateliers thématiques, couvrant les champs suivants :

- Atelier Habitat et Aménagement : Lundi 17 mai de 19h à 21h
- **Atelier Mobilité et Déplacements : Mercredi 26 mai de 19h à 21h**
- Atelier Agriculture, consommation, biodiversité : Mardi 1^{er} juin de 19h à 21h
- Atelier Economie, gestion des déchets, nouvelles énergies : Lundi 7 juin de 19h à 21h

Après une présentation de quelques éléments de diagnostic en lien avec le thème « Mobilités - Transports », les participants sont invités à échanger et proposer leurs réflexions et leurs idées.

Synthèse des échanges et des propositions

Les propositions faites lors des ateliers feront l'objet d'une étude approfondie par les services, afin d'étudier leur faisabilité, leur opportunité au regard des objectifs poursuivis.

Réduire les obligations de se déplacer et les distances à parcourir

- Favoriser autant que possible le télétravail
 - Créer des lieux qui soient tout à la fois des lieux de rencontres, d'échanges, de socialisation et de coworking.
 - Proposer des espaces de détente, de culture et/ou de socialisation comme les cafés, théâtres, etc. et d'aménager en journée une partie de leurs locaux en espaces de coworking - afin de coupler télétravail et socialisation. Travailler avec la CCI, pour mettre en place cette proposition.
 - Favoriser le télétravail auprès des entreprises et des administrations - notamment dans les services communaux et communautaires.



- Créer un centre d'accès aux différentes administrations, qui sert de guichet unique de proximité des services publics - et permette ainsi de réduire les déplacements.
 - Notamment : administration fiscale, permanences CAF, sécurité sociale, passeports, CNI...
- Rapprocher l'emploi des habitants.
 - Multiplier les rencontres physiques entre les entreprises du territoire et les habitants, notamment en demande d'emploi.
 - Collecter les offres d'emploi des entreprises du territoire, et en informer les demandeurs d'emploi de la Communauté de communes.
- Développer une « consommation de proximité », et des transports partagés.
 - Soutenir le commerce de proximité, les circuits courts et les producteurs locaux.
 - Valoriser les marchés hebdomadaires.
 - Etudier la possibilité de mettre en place des navettes intercommunales « propres », pour emmener les habitants aux différents marchés du territoire.
 - Favoriser la (re)création de commerces et services ayant disparu du territoire.
 - Proposer aux commerçants de mutualiser une camionnette, pour réaliser leurs achats à Rungis.
- Mener une étude sur l'offre et les besoins du territoire en matière de télémédecine.

Rendre plus efficaces les transports en commun, notamment en facilitant l'intermodalité

- Organiser des transports scolaires vers les lycées du territoire, en lieu et place des actuels bus de ligne.
- Faciliter l'intermodalité train / vélo.
 - Travailler avec la SNCF pour faciliter l'embarquement des vélos, à bord des trains.
 - Mieux aménager les gares et leurs alentours, afin de faciliter leur accès, notamment en vélo : prévoir des parkings relais gratuits pour les voyageurs, aménager des stationnements vélos sécurisés, etc.

Réduire les pollutions automobiles

- Développer les bornes de recharge électriques sur le territoire.
 - Faire connaître le programme Advenir, permettant de financer ces bornes de recharge auprès des copropriétés, des entreprises et personnes publiques.



- Travailler avec le Département pour favoriser les véhicules roulant au bio-GNV.
 - Faire connaître les avantages des véhicules Bio-GNV. Publier des comparatifs de coût et d'émission de GES.
 - Mettre en place une station Bio-GNV sur le territoire.
 - Sensibiliser les entreprises, afin qu'elles incluent le Bio-GNV dans leurs flottes de véhicules. Notamment : faire connaître les aides de la Région auxquelles elles peuvent prétendre en ce domaine.
- Rendre les flottes automobiles communales et intercommunales moins émettrices, en optant systématiquement pour des véhicules moins polluants, lors du renouvellement du parc.
 - Intégrer l'électrique, le Bio-GNV voire l'hydrogène, dans les flottes municipales et intercommunales.
 - Intégrer les vélos et vélos cargos dans les moyens de transports municipaux et intercommunales.
 - En faire un moyen de communication par lequel les élus et les services sensibiliseraient les habitants, par leur exemplarité.
- Promouvoir fortement l'écoconduite, par un plan de sensibilisation fort s'adressant à tous les acteurs.
 - *Note ETIK-PRESSE : moyens possibles, déjà mis en place dans d'autres territoires :*
 - ✓ Offrir des formations à l'écoconduite à tous les personnels territoriaux.
 - ✓ Afficher des messages en faveur de l'écoconduite sur les véhicules municipaux et de la Communauté de communes.
 - ✓ Offrir aux habitants des autocollants en faveur de l'écoconduite, afin qu'ils les placent sur leur véhicule.
 - ✓ Organiser des campagnes d'information - sensibilisation répétée, en faveur de l'écoconduite, sur tous les supports de communication de la Communauté de communes et des communes membres.
 - ✓ Mettre en ligne sur le site de la Communauté de communes des logiciels et des vidéos pédagogiques sur l'écoconduite.
 - ✓ Offrir des formations écoconduite aux habitants volontaires - notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité douce, du développement durable ou d'un « jour de l'environnement ».
 - ✓ Agir avec les entreprises, pour qu'elles offrent également des formations écoconduites à leurs salariés.
 - ✓ Travailler avec les assurances pour réduire le coût de ces formations, pour les habitants, les entreprises et pour la Communauté de communes.
 - ✓ Organiser régulièrement des « Concours d'écoconduite ».
 - ✓ Organiser des formations auto-conduites dans les collèges.
- Mieux faire respecter la vitesse en ville.
- Systématiser les contrôles anti-pollution.



Lutter contre la voiture solo : favoriser le covoiturage et les solutions alternatives

- Etudier la création de nouvelles aires de covoiturage.
 - Etudier la possibilité de relier les aires de covoiturage à des réseaux de bus, et à des réseaux cyclables, en y installant des parkings vélos sécurisés.
 - Informer le grand public sur les sites de covoiturage déjà existants.
- Etudier la possibilité de mettre en place sur le territoire des lignes de « covoiturage - autostop » sécurisés de type « Rézo Pouce » (voir <https://www.rezopouce.fr>)
- Informer les habitants sur les possibilités d'autopartage entre particuliers, et soutenir les initiatives en la matière.
- Etudier la possibilité de mettre en place une application locale - ou un Facebook local - de covoiturage.
- Inciter les acteurs économiques et les ZAE à s'engager dans des Plans de Mobilité - éventuellement inter-entreprises.

Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux

- Améliorer et développer le réseau cyclable sur le territoire, à travers un Grand Plan Vélo.
 - Assurer la continuité des pistes cyclables, notamment en centres-bourgs.
 - Intégrer le réseau local au futur RER V et au plan Vélo 77.
 - Développer des zones 30 en centres-villes, avec partage de la chaussée entre vélos, voitures et piétons.
 - Etendre le nombre des stationnements vélo sécurisés.
 - Verbaliser les véhicules garés sur les bandes cyclables.
 - Prévoir une piste cyclable Ozoir / Lycée de Roissy en Brie.
 - Prévoir une voie douce en Forêt d'Armainvilliers.
 - Penser aux vélos cargos dans le dimensionnement des pistes cyclables.
- Faciliter l'usage du vélo, sur le territoire.
 - Organiser un atelier vélo mobile, de réparation et de marquage de bicyclettes, qui soit présent sur les marchés et lors des différents évènements du territoire.
 - Initier la création d'ateliers citoyens d'auto-réparation de son vélo.
 - Engager des réflexions sur le recyclage, la remise aux normes des vélos, et sur un service de location / prêt.
 - Organiser de véritables formations à la conduite vélo, pour les adultes. Pour les scolaires : intégrer la trottinette dans le Junicode.
 - Développer des événements ludiques et d'émulations autour du vélo, entre administrations, entreprises, territoires, citoyens notamment pour le « mois du vélo » et lors des journées des mobilités douces.
 - Mettre en place un forfait mobilité durable pour les agents administratifs.



Atelier n°3

Agriculture, consommation, biodiversité

Mardi 1^{er} juin 2021

Depuis juillet 2019, la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts réalise son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), accompagnée par les bureaux d'études spécialisés B&L Evolution et Etik-Pressé.

Avant d'engager la rédaction du plan d'actions opérationnel de son PCAET, la Communauté de communes souhaite impliquer dans la concertation le plus largement possible les élus, les habitants, les entreprises et les partenaires institutionnels locaux.

Cet atelier organisé en visioconférence s'inscrit dans une série de 4 ateliers thématiques, couvrant les champs suivant :

- Atelier Habitat et Aménagement : Lundi 17 mai de 19h à 21h
- Atelier Mobilité : Mercredi 26 mai de 19 à 21h
- **Atelier Agriculture, consommation, biodiversité : Mardi 1^{er} juin de 19 à 21h**
- Atelier Economie, gestion des déchets, nouvelles énergies : Lundi 7 juin de 19 à 21h

Après une présentation de quelques éléments de diagnostic en lien avec le thème « Agriculture, consommation, biodiversité », les participants sont invités à échanger et proposer leurs réflexions et leurs idées.

Synthèse des échanges et des propositions

Les propositions faites lors des ateliers feront l'objet d'une étude approfondie par les services, afin d'étudier leur faisabilité, leur opportunité au regard des objectifs poursuivis.

Travailler avec tous les acteurs du monde agricole pour soutenir les techniques permettant de réduire les émissions de GES.

- Créer un poste de « référent agriculture », à la Communauté de communes, chargé de sensibiliser les exploitants, et, en travaillant avec tous les acteurs, de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques, notamment en leur facilitant l'accès aux aides auxquelles ils peuvent prétendre.
- Protéger les terres agricoles, dans le cadre d'une politique d'urbanisme pérenne à long terme ; et réduire autant que possible l'artificialisation des sols,



- Informer les agriculteurs sur l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent avoir droit, pour faire évoluer leurs pratiques.
- Soutenir financièrement les agriculteurs désireux de réaliser un diagnostic permettant d'identifier les vulnérabilités et atouts de leur exploitation - et dégager des pistes pour modifier les pratiques, réduire les consommations, les dépenses, et faire des économies (d'énergie, d'intrants...)
 - Y compris : Cap'2er (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants), pour les éleveurs
- Soutenir financièrement les exploitations s'engageant dans une transition environnementale (Techniques de conservation des sols, bio, etc.).
 - Subvention des couverts, des semences expérimentales...
 - Soutenir l'achat des nouvelles machines par les agriculteurs, nécessaires pour le passage à des techniques de conservation des sols, au besoin par la création d'un fonds d'aide spécifique.
- En travaillant avec les acteurs du monde agricole, faciliter l'accès à des formations aux techniques « vertueuses » sur le plan climatique et environnemental ; ainsi qu'aux études réalisées sur les différentes espèces permettant une meilleure adaptation au changement climatique (notamment : plus résistantes à la chaleur et moins consommatrices en eau).
 - Voir notamment les études de l'INRA, du CEREMA, etc.
- Recenser les exploitations « exemplaires », les valoriser et les engager à mieux faire connaître leurs pratiques auprès des autres agriculteurs... et auprès des habitants.
 - Notamment : organiser des visites grand public à la ferme, le week-end.
- Agir pour augmenter la surface prairiale, afin d'accroître les capacités de rétention du carbone par les sols ; notamment en informant les acteurs des aides disponibles pour ce faire.

Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire, et sa ressource en eau.

- Encourager le développement des haies et leur entretien.
 - Encourager chaque commune à organiser une concertation avec les agriculteurs pour discuter des haies à maintenir, les informer des aides proposées par la Région et le Département pour créer des haies, des opportunités offertes par ces plantations et des obligations (entretien).
 - Encourager la valorisation énergétique des haies.
 - Encourager les communes et les citoyens à planter des haies sur les parcelles communales, le long des chemins vicinaux, et des pistes cyclables – comme puits de carbone, mais aussi comme véritables niches écologiques.



- Végétaliser l'urbain, et mieux gérer les espaces naturels.
 - Développer la végétalisation des façades, des toitures, des voiries, des espaces publics, des écoles.
 - Développer une gestion « verte » des espaces verts, notamment en prenant en compte la biodiversité dans leur entretien (fauchage tardif, élagage respectueux de la nidification, gestion différenciée, et.)
 - Protéger les lisières agro-forestières.
- Mieux préserver la ressource en eau.
 - Faire connaître les aides attribuées par l'Agence de l'Eau.
 - Etudier la possibilité de distribuer aux habitants des cuves de récupération des eaux pluviales, gratuitement ou à faible coût.
 - Equiper les bâtiments publics de systèmes de récupération et de réemploi d'eau – eaux grises, eaux pluviales.
 - Imposer dans les permis de construire des systèmes de récupération et de réemploi d'eau – eaux grises, eaux pluviales.
- Pour favoriser la biodiversité : initier des rencontres et des actions communes, entre agriculteurs et associations naturalistes.

Accroître l'autonomie alimentaire du territoire, et développer les circuits courts.

- Accroître la production de cultures vivrières, sur le territoire.
 - Faciliter la transmission des exploitations, afin de faciliter l'implantation de nouveaux exploitants, travaillant en techniques de conservation des sols et / ou en maraîchage.
 - Réaliser un inventaire du foncier communal et intercommunal, afin de pouvoir dégager des surfaces exploitables – notamment en maraîchage.
 - Favoriser l'implantation de maraîchers bio, sur ces surfaces.
 - Développer autant que possible les jardins-potagers partagés.
- Mieux faire connaître les producteurs locaux.
 - Editer un Guide, et / ou une carte interactive et participative, des producteurs locaux.
 - Créer un label permettant d'identifier les productions locales – et les commerçants qui les distribuent.



- Soutenir les producteurs locaux afin qu'ils puissent renforcer leur offre, sur le territoire.
 - Faciliter leurs regroupements, notamment pour mieux assurer leurs débouchés dans la restauration collective.
 - Travailler notamment avec le GAP de Tournon.
 - Etudier la possibilité de mettre en place des capacités de transformation sur le territoire (voir légumerie de Combs la Vile).
 - Soutenir les Amap.
 - Etudier la possibilité d'offrir aux producteurs locaux des stands sur les marchés, à prix réduit.
 - Faire réaliser une étude de marché, afin d'envisager la possibilité de créer sur le territoire un magasin de producteurs locaux.
- Agir pour assurer aux producteurs locaux une demande sérieuse et pérenne, leur permettant d'investir à long terme.
 - Renforcer la consommation de produits locaux et / ou bio, dans la restauration collective.
 - Soutenir l'agriculture maraîchère locale en passant avec les producteurs des contrats pluriannuels de fourniture des cantines scolaires.
 - Travailler avec les supermarchés, afin qu'ils s'approvisionnent davantage auprès des producteurs locaux.
 - Organiser auprès des habitants des opérations de sensibilisation à une consommation saine et locale. Notamment ; organiser un Défi « Familles à alimentation positive », des ateliers ouverts, une formation de type « Fresque de l'alimentation » ...
 - Réaliser un programme ambitieux d'éducation à l'alimentation durable et l'alimentation équilibrée, notamment auprès des scolaires.
 - Encourager les établissements et les cuisiniers de la restauration collective, mais aussi les habitants, à travailler sur la composition de menus plus respectueux de l'environnement (moins de viande, moins de gaspillage alimentaire, plus de bio et de local).
- Encourager les cultures locales pouvant produire des matériaux biosourcés pour l'habitat écologique.

Mieux gérer les déchets des habitants.

- Organiser une collecte des déchets fermentescibles, notamment à destination de futurs méthaniseurs.
- Etudier la possibilité de proposer des poules aux propriétaires de jardins – afin de réduire leurs quantités de déchets.



- Soutenir le compostage.
 - Mettre en place des composteurs dans l'habitat collectif.
 - Distribuer du compost gratuit aux habitants.
- Agir avec force pour mettre fin aux dépôts sauvages.

Agir pour développer les projets de nouvelles énergies dans le monde agricole.

- Soutenir les investissements réalisés par les exploitations agricoles dans les équipements solaires.
- Soutenir les projets de méthanisation.
 - Intégrer notamment ces projets dans les futures collectes de déchets fermentescibles.



Atelier n°4

Economie, gestion des déchets et nouvelles énergies

Lundi 7 juin 2021

Depuis juillet 2019, la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts réalise son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ; Elle est accompagnée par les bureaux d'études spécialisés B&L Evolution et Etik-Pressé.

Avant d'engager la rédaction du plan d'actions opérationnel de son PCAET, la Communauté de communes souhaite impliquer dans la concertation le plus largement possible les élus, les habitants, les entreprises et les partenaires institutionnels locaux.

Ce dernier atelier organisé en visioconférence, s'inscrit dans une série de 4 ateliers thématiques, couvrant les champs suivants :

- Atelier Habitat et Aménagement : Lundi 17 mai de 19h à 21h
- Atelier Mobilité : Mercredi 26 mai de 19 à 21h
- Atelier Agriculture, consommation, biodiversité : Mardi 1^{er} juin de 19 à 21h
- **Atelier Economie, gestion des déchets, nouvelles énergies : Lundi 7 juin de 19 à 21h**

Après une présentation de quelques éléments de diagnostic en lien avec le thème « Economie, déchets et nouvelles énergies », les participants sont invités à échanger et proposer leurs réflexions et leurs idées.

Synthèse des échanges et des propositions

Les propositions faites lors des ateliers feront l'objet d'une étude approfondie par les services, afin d'étudier leur faisabilité, leur opportunité au regard des objectifs poursuivis.

Soutenir le monde économique, en matière de développement durable

- Initier et soutenir la création d'un réseau ou d'un Club RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) des acteurs économiques du territoire
 - Travailler avec la Chambre de commerce et d'Industrie (CCI), l'Ademe, la Région, et tous les acteurs de la transition écologique travaillant avec le monde économique
- Renforcer les services de la Communauté de communes et travailler en partenariat avec les chambres consulaires pour animer le territoire sur les thématiques suivantes :
 - Sensibiliser les entreprises aux enjeux climatiques et aux économies possibles



- Recenser les entreprises les plus engagées et les inciter à travailler en partenariat avec les autres entreprises
 - Soutenir et accompagner la mise en place d'un Club RSE local
 - Offrir aux entreprises la possibilité de réaliser un bilan carbone à moindre coût
 - Proposer des Master Class assorties de préconisations, en matière de consommation énergétique, de mobilité et de RSE...
 - Informer ces acteurs des aides auxquelles elles bénéficient pour la mise en place d'investissements et de démarches responsables (Climaxion, etc.)
 - Accompagner les entreprises dans leurs choix d'investissements et l'ensemble de leur transition énergétique, avec l'aide éventuelle du SDESM
 - Aider les entreprises locales à développer une économie circulaire, à l'échelle du territoire
- Soutenir l'installation sur le territoire, d'infrastructures facilitant les nouveaux modes de transport routiers
 - Etudier l'installation d'une station de service à hydrogène vert
 - Travailler avec la CCI et la Chambre des Métiers pour mettre en place une opération Eco-Défi (Voir l'exemple d'un territoire sur : <https://www.crma.bzh/crma-bretagne/eco-defis-des-commerçants-et-artistes>)
 - Valoriser les efforts engagés par les entreprises locales
 - Organiser des visites grand public des entreprises les plus engagées
 - Communiquer sur leurs efforts dans les médias de la Communauté de communes, etc...
 - Offrir aux entreprises du bâtiment des formations aux nouveaux matériaux - matériaux bio-sourcés locaux, comme ceux issus de la filière chanvre (voir aussi : Habitat)

Initier et soutenir une meilleure mutualisation des moyens et des ressources, entre les entreprises du territoire

- Informer les entreprises sur les opérations de mutualisation qu'il est possible d'engager avec la CCI, et les accompagner dans ces démarches (voir opérations Recycler)
- Avec la CCI, soutenir la mise en place de Plans de déplacement interentreprises, dans les zones d'activité économique (ZAE)
- Réaliser un diagnostic climatique des ZAE, et travailler avec les entreprises pour en réduire les émissions de GES
 - Mettre en place de l'éco-pâturage des espaces verts des ZAE, baisse de l'intensité de l'éclairage public, etc...
- Engager des mutualisations entre les différentes EPCI de Seine et Marne, pour faciliter les efforts engagés en direction des entreprises



- Création de réseaux d'entreprises RSE, offres de diagnostic carbone à bas coût, etc...

Agir pour une mutation énergétique du secteur industriel, commercial et agricole

- Contacter les communes, les entreprises et les exploitants agricoles, dont les bâtiments, les parkings et les terrains peuvent héberger des équipements photovoltaïques, et leur proposer des solutions adaptées, sur la base du cadastre solaire réalisé par la Région et le SDESM
- Inciter les entreprises venant s'installer sur le territoire à intégrer dans leurs bâtiments des équipements « nouvelles énergies »
 - Faire en sorte que les entreprises choisies pour les ZAE soient le plus possible neutres en carbone ; végétalisation, panneaux solaires et pourquoi pas méthanisation

Mieux gérer les déchets des particuliers et des professionnels, pour en réduire l'impact carbone

- Relancer le Plan de prévention local de déchets (PLPD) qui étudiera les points suivants :
 - Sensibiliser les entreprises, les collectivités et les particuliers à une politique de réduction des déchets et de recyclage
 - Sensibiliser le public et les scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
 - Développer la méthanisation des déchets agricoles et alimentaires
 - Améliorer la communication sur le tri et le recyclage des déchets notamment sur l'élargissement des consignes
 - Agir pour une meilleure collecte des déchets fermentescibles, à destination de futurs projets de méthaniseur (y compris des déchets des différents acteurs de la restauration) et une extension du tri
 - Organiser des vides greniers récurrents
 - Etudier la possibilité de mettre en place un ou des « Repair Café », sur le territoire
- Mettre l'accent sur le compostage
 - Mieux informer sur la distribution de composteurs gratuits
 - Initier et soutenir toutes les actions associatives, en faveur du compostage
 - Essayer d'implanter des composteurs d'immeuble, pour l'habitat collectif - éventuellement, en lien avec le développement des jardins partagés
- Travailler notamment sur les déchets des professionnels
 - Effectuer un bilan déchets des ZAE



- Initier une démarche active, en faveur de l'économie solidaire, par le biais des réseaux d'entreprises RSE constitués à l'occasion du Plan Climat (voir ci-dessus)
- Lutter contre les dépôts sauvages
 - Engager une action participative avec les artisans et PME, pour lutter contre ces dépôts sauvages
 - Travailler avec la CCI pour soutenir les entreprises dans une meilleure gestion de leurs déchets
- Informer les habitants de la possibilité d'exiger des bordereaux de dépôts des déchets pour les travaux réalisés à leur domicile, par des professionnels

Développer un tourisme vert, pour une valorisation responsable du territoire

- Mettre en place des liaisons douces sur le territoire (des boucles cyclables) permettant de valoriser le patrimoine, accompagnés par la création de points relais de loisirs, de haltes gourmandes, de visites à la ferme, et de la création d'un label « Halte vélo », décerné aux commerces concernés
- Créer des itinéraires pédestres le long des cours d'eau

Rendre les consommations publiques exemplaires

- Mettre en place pour les communes et l'intercommunalité une Charte des achats durables :
 - Définissant une liste de produits à bannir, notamment en matière plastique : ex : achat de bouteilles d'eau minérale – en change d'une fourniture de gourdes aux élus et aux personnels
 - Imposant le choix de papier recyclé
 - Valorisant les produits locaux, pour les cadeaux de fin d'année
- Favoriser l'environnement et le climat, dans les appels d'offres.
 - Imposer une formation aux acheteurs et aux services des marchés, afin de leur permettre de mieux intégrer des critères environnementaux et carbone dans les appels d'offres.

Développer les projets thermiques et photovoltaïques.

- Faire connaître le cadastre solaire, déjà réalisé par la région, et permettre à chaque ménage et chaque professionnel de situer le potentiel solaire de ses bâtiments
- Sur la base du cadastre solaire déjà réalisé, contacter et sensibiliser toutes les entreprises – et les agriculteurs - dont les toitures et/ou terrains semblent pouvoir accueillir des panneaux solaires



- Soutenir les agriculteurs s'engageant dans des projets photovoltaïques.
- Inciter au développement des ombrières photovoltaïques

- Imposer le solaire dans le PLU, pour toute nouvelle construction
- Sensibiliser le secteur du bâtiment aux nouvelles énergies
- Installer des équipements solaires sur toutes les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent (en tenant donc compte de leur orientation, leur résistance, l'environnement patrimonial, etc...)
 - Travailler avec le Syndicat des Energie de Seine et Marne (SDESM) sur la thématique du solaire

Valoriser la filière bois et la méthanisation

- Conduire une étude sur le potentiel de méthanisation du territoire, et soutenir les projets existants, en favorisant la collecte des fermentescibles – dans le strict respect de la réglementation et de l'environnement
- Développer des aides au remplacement des chauffages bois de mauvaise qualité
 - Intégrer le dispositif national du Fonds Air Bois et attribuer une aide financière aux particuliers remplaçant leurs vieux poêles et cheminées par des équipements « Flamme verte 7 étoiles »
- Soutenir les filières bois d'approvisionnement local

Développer l'ensemble des nouvelles sources d'énergie

- Conduire une étude sur le potentiel géothermique, et promouvoir tous les projets de cette nature, pour le chauffage des bâtiments publics
- Travailler avec les entreprises pour étudier tous les potentiels, en matière de récupération de chaleur
- Favoriser les projets engagés sur la base d'un financement participatif
- Faire connaître aux professionnels les aides conséquentes offertes par l'ADEME et le SDESM (Syndicat des Energies de Seine et Marne) aux porteurs de projet visant à développer les nouvelles énergies thermiques